



Manifeste

Tiré à part de *Famille d'abord* N° 20 - novembre 2012

Le Mariage :



Devant l'imminence d'un projet de loi destiné à ouvrir la possibilité à deux personnes de même sexe de contracter mariage et d'adopter des enfants, le Mouvement Catholique des Familles affirme avec force que :

- Le mariage, union stable d'un homme et d'une femme en vue de transmettre la vie, est une institution sacrée, inhérente à la nature humaine, qu'il n'est au pouvoir d'aucune autorité de bouleverser.

- La famille ainsi constituée, cellule fondamentale de la société, lieu naturel du renouvellement des générations, est antérieure à l'Etat : elle est une réalité que la loi ne crée pas mais doit reconnaître et protéger, objet de ce que devrait être une véritable politique familiale.

- Le bien supérieur de l'enfant est d'être élevé par son père et sa mère vivant dans l'unité et l'harmonie de leur complémentarité ; les remèdes aux accidents de la vie qui l'en privent doivent respecter ce besoin naturel de référence masculine et féminine ; besoin essentiel de connaître sa filiation, de savoir d'où il vient.

Ce projet de loi, sous couvert d'une prétendue égalité, commettra une double injustice :

- spolier les couples mariés du terme qui, depuis des siècles, qualifie l'union d'un homme et d'une femme,
- priver délibérément des enfants sans défense, soit d'un père, soit d'une mère.

C'est pourquoi, considérant que cette question touche au cœur la structure sociale et compromet gravement l'avenir de notre pays, le Mouvement Catholique des Familles

- Demande au gouvernement de renoncer à déposer un tel projet de loi ; de concevoir et mener une véritable politique familiale, reconnaissant la complémentarité de l'homme et de la femme et favorisant la stabilité des foyers.

Union stable d'un homme et d'une femme

- En appelle à tous les élus, de droite ou de gauche, du centre ou sans étiquette ; aux maires : qu'ils manifestent ouvertement leur refus de contribuer à une telle parodie ; aux députés et sénateurs : qu'ils s'élèvent et votent contre ce projet.

un père et une mère pour l'enfant

- Apporte son soutien et témoigne de sa gratitude aux évêques qui prennent courageusement position contre ce qui serait violation de l'ordre naturel.
- Apporte son soutien aux nombreuses et diverses initiatives de personnalités, d'associations ou de collectifs, visant à faire échec à ce projet de loi.
- Appelle ses adhérents et sympathisants à œuvrer selon leurs moyens, à s'organiser localement, le cas échéant en concertation avec d'autres associations, pour convaincre leurs élus de s'opposer à la destruction légale de la famille.

Mouvement Catholique des Familles

www.m-c-familles.fr

Selon la Foi catholique

Le mariage : un sacrement

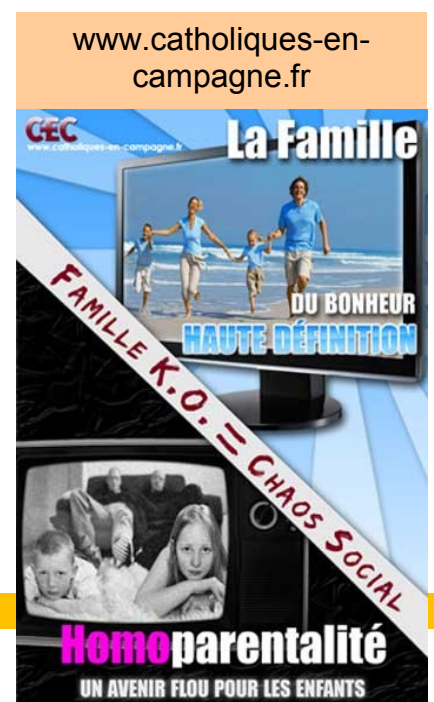
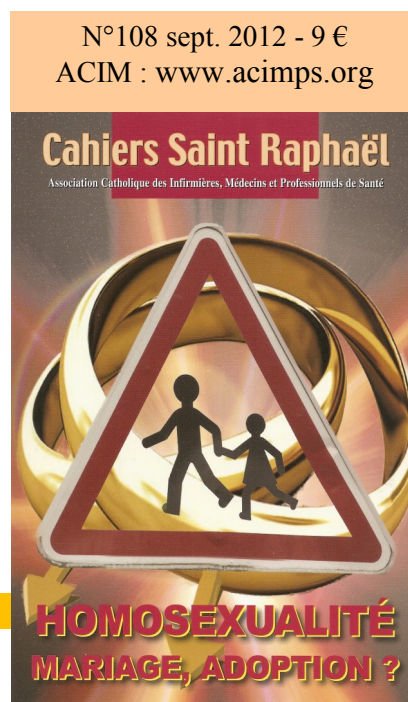
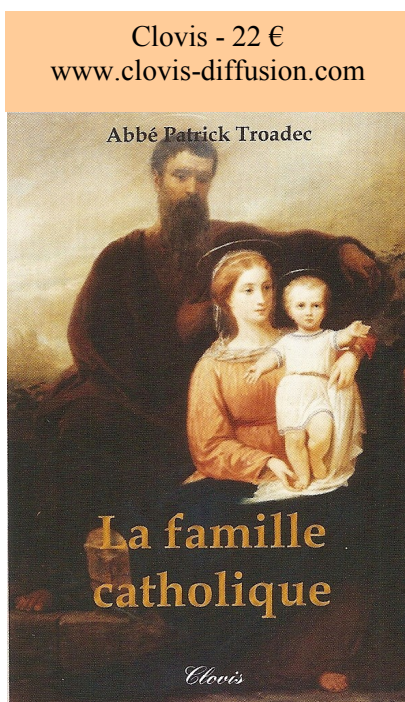
- Le mariage trouve son origine dans la bible, dès le premier chapitre de la Genèse : « Dieu créa l'homme à son image, ... Homme et femme il les créa, ... C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront qu'une seule chair ».
- Le mariage a été élevé au rang de sacrement par Jésus-Christ, qui a condamné le divorce : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas » ; Saint Paul va jusqu'à donner l'union de l'homme et de la femme comme image de celle du Christ et de l'Eglise.
- La fin première du mariage est la procréation, au point que l'Eglise considère comme nul un mariage où l'un des conjoints aurait eu l'intention avérée de ne pas avoir d'enfant.
- Le mariage, dans lequel les époux s'engagent librement, dès lors qu'il est valide, est indissoluble, pour préserver tant le bien des enfants que le soutien mutuel que les époux se sont promis l'un à l'autre jusqu'à la mort, même en l'absence d'enfants.
- Cet amour réciproque n'est pas hédoniste, mais ouvert à la vie et aux sacrifices consentis l'un pour l'autre comme pour l'éducation de leurs enfants.

Le rapport contre-nature

- Le rapport contre-nature est considéré dans l'écriture sainte comme une abomination : « Le cri contre Sodome et Gomorrhe est bien grand ! Leur péché est bien grave ! »
- L'Eglise distingue le péché, qui est haïssable, du pécheur, pour qui elle a compassion et dont elle cherche la conversion en lui procurant le secours de la grâce.
- L'Eglise a en vue le salut éternel des âmes ; dénoncer le vice comme tel n'est pas stigmatiser le pécheur, n'est nullement une incitation à la haine, c'est au contraire l'aimer en lui donnant les moyens de s'écarter du plaisir avilissant en vue de son véritable bonheur.

A César ce qui est à César A Dieu ce qui est à Dieu

- Toute autorité vient de Dieu ; Le pouvoir civil de l'Etat est distinct du pouvoir spirituel de l'Eglise, mais ne peut aller contre les lois du Créateur que l'Eglise se doit de rappeler.
- L'Etat peut donc légitimement légiférer sur les aspects civils du mariage, il n'a pas le pouvoir d'en changer la nature.
- Si la loi civile entre en contradiction avec celle de Dieu, « il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

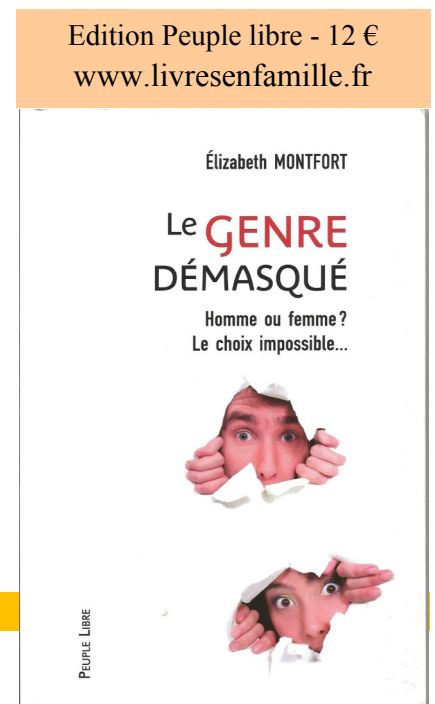
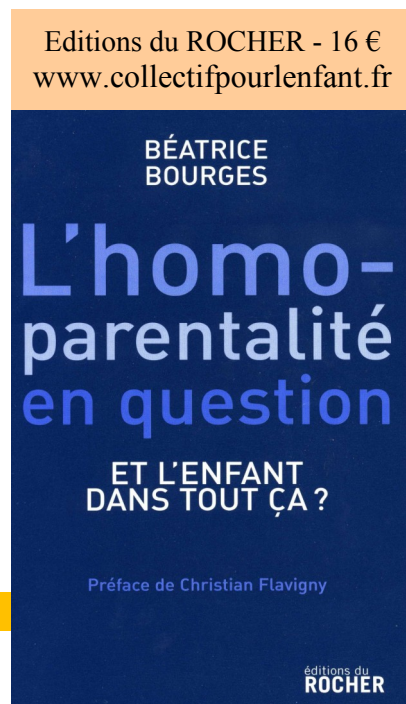
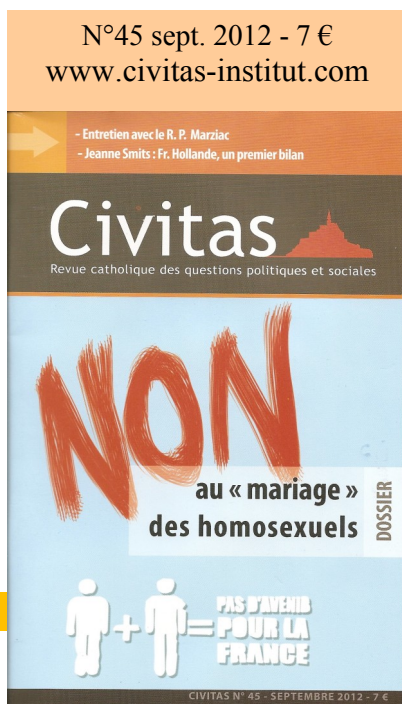


Cellule sociale fondamentale

- Il est une loi inscrite dans la nature et au cœur de chaque homme, qu'illustre Antigone passant outre aux ordres de Créon. Telle est l'institution du mariage, réalité antérieure à la société civile mais nécessaire à sa survie.
- La famille n'est pas une cohabitation de circonstance qui évoluerait au gré des pulsions de ses composantes. Elle forme le cadre dans lequel transmettre la vie et assumer les charges auxquelles les époux consentent par un engagement de long terme. Le bien qui en résulte pour la société tout entière, justifie que l'Etat réalise les conditions pour que la famille puisse se fonder, se développer dans la stabilité et assumer ses responsabilités.
- L'égalité de droit concerne des personnes et ne saurait être invoquée pour des situations qui n'ont et ne peuvent avoir ni le même objet, ni les mêmes effets.
- La dénaturation du mariage aurait pour effet d'empêcher de qualifier la situation d'un homme et d'une femme qui s'unissent pour transmettre la vie. Le mariage est un label qui recouvre une réalité, dont seraient spoliés ceux qui l'ont contracté dans cette intention.

Le vrai bien de l'enfant

- L'enfant est une personne et ne saurait devenir un remède au mal-être des adultes, un bien de consommation, objet de combinaisons ou de manipulations qui ne tiennent aucun compte de son véritable intérêt.
- Fruit de l'amour d'un homme et d'une femme, l'enfant a besoin d'être aimé comme tel et de se reconnaître dans cet amour. L'attirance hédoniste qu'éprouveraient, l'un pour l'autre, deux hommes ou deux femmes, ne le concerne en rien.
- L'amour que réclame un enfant poursuit naturellement son plus grand bien : il résulte d'un don et non d'une possession. L'adoption par une paire d'hommes ou de femmes le prive de fait, quelle que soit la qualité des soins prodigués, de ce qui lui est le plus nécessaire : sa maman ou son papa.
- L'enfant est nécessairement issu de la complémentarité des sexes ; son équilibre psychologique se construit également sur l'altérité des caractères masculin et féminin de son père et de sa mère.
- Priver délibérément un enfant de filiation est une grave injustice qui en fera un déraciné, ne sachant d'où il vient ni où il va.



Echec à la dénaturation du Mariage

Manifestation nationale

du Ministère de la Famille à l'Assemblée Nationale
(14 Avenue Duquesne) (Place du Palais Bourbon)

Avec le soutien notamment de : l'Association Catholique des Médecins et Infirmières, l'Association de Catholiques du Val d'Oise, l'Association Marnaise Christianisme et Société, Catholiques en Campagne, Choisir la Vie, Chrétienté Solidarité, Laissez-les-Vivre, le Mouvement Catholique des Familles, Renaissance Catholique, Riposte Catholique, SOS Tout Petits, SOS Mamans, le collectif "Oui à la Famille, non à l'homofolie" et l'association Papa, Maman et Nous

Dimanche 18 Novembre - 14 h 30 - PARIS VIIe

Des cars sont organisés de toute la France

CIVITAS
POUR UNE CITÉ CATHOLIQUE

www.civitas-institut.com

Action locale

En utilisant le Manifeste et l'argumentaire, téléchargeables sur www.m-c-familles.fr

Interpelez vos élus et faites leur connaître vos convictions
Par courrier, courriel ou mieux encore en sollicitant un entretien,
en les invitant à rejoindre

vos maires et conseillers

vos députés et sénateurs



www.mairespourenfance.fr



<http://eluspourlafamille.fr/>

Entente
parlementaire
pour la famille

Interpelez vos élus grâce aux contacts et modèles de courrier que vous trouverez sur

www.catholiques-en-campagne.fr



CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

Evènements, prises de position de personnalités, d'associations, sont publiés quotidiennement sur

Le Salon Beige

www.lesalonbeige.blogspot.com

Blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques

M.C.F. 77 rue Claude Bernard 75005 PARIS - www.m-c-familles.fr